



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 11/06/2026
Et
Publication ou notification du :
11/06/2026

L'an 2026, le 8 Juin à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, M. SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel
Excusé(s) : Mme DELALEUF Marie

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUDEFIN Blandine

48/2026 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC RECIA (GIP RECIA)

EXPOSÉ DES MOTIFS : Monsieur Le Maire

La Commune de Vernou-sur-Brenne est membre du Groupement d'Intérêt Public RECIA (GIP RECIA), structure dont la mission principale est de favoriser le développement des usages numériques dans les territoires, notamment en matière d'éducation, de formation et d'innovation. Elle y a adhéré notamment dans le cadre de la mise en place des tableaux numériques de l'école primaire.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP, conformément aux statuts de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales relatives à la participation des collectivités territoriales aux groupements d'intérêt public ;

VU les statuts du Groupement d'Intérêt Public RECIA, notamment les articles relatifs à la composition et au fonctionnement de son Assemblée générale ;

VU la délibération constitutive du GIP RECIA, ainsi que ses modifications ultérieures ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Vernou-sur-Brenne est membre du GIP RECIA et qu'elle doit y être représentée par des élus désignés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du conseil municipal nécessite une actualisation des représentants de la Commune au sein de l'Assemblée générale du GIP ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer une représentation effective et pérenne de la Commune au sein du GIP, afin de défendre ses intérêts et de participer activement aux travaux de cette instance ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : à l'unanimité de procéder par un vote à main levée à la désignation des représentants de la commune au GIP RECIA.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants de la Commune de Vernou-sur-Brenne au sein de l'Assemblée générale du GIP RECIA :

- Madame Marie DELALEUF représentant titulaire ;
- Monsieur Romain LANDAIS représentant suppléant ;

Article 3 : Le Maire est chargé de notifier la présente délibération au Président du GIP RECIA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme GUDEFIN Blandine

Le Maire
Victorien DEVALLEE